

# 1 700 PERSONNES HEBERGEES DANS LES CHRS SUR DES PLACES HORS URGENCE

Fin 2012, 1 711 personnes sans logement étaient hébergées dans les 36 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de la région Pays de la Loire sur des places de stabilisation ou d'insertion. Elles sont légèrement plus nombreuses que quatre ans plus tôt (1 670). Le taux d'occupation de ces places était de 100 % à l'échelon régional.

## Places en CHRS et personnes hébergées hors urgence au 15 décembre 2012

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Places en CHRS</b>	<b>734</b>	<b>352</b>	<b>112</b>	<b>299</b>	<b>210</b>	<b>1 707</b>
dont urgence	72	53	14	9	28	176
dont stabilisation	31	42	80	104	42	299
dont insertion	631	257	18	186	140	1 232
<b>Personnes hébergées hors urg.</b>	<b>755</b>	<b>328</b>	<b>120</b>	<b>308</b>	<b>200</b>	<b>1 711</b>
Taux d'occupation	103 %	93 %	107 %	103 %	95 %	100 %

Sources : DRJSCS - Finess et enquête ES 2012

## 2/3 de français pour 1/3 d'étrangers

Sur l'ensemble de la région, près des deux tiers des personnes hébergées sont de nationalité française et un tiers sont des étrangers en provenance de pays hors Union européenne (les étrangers originaires de l'UE étant très peu nombreux. Ces derniers sont plus nombreux qu'il y a quatre ans (leur proportion était de 24 %). En Loire Atlantique, en Maine et Loire et en Vendée, on trouve sensiblement les mêmes proportions qu'au niveau régional. Dans les CHRS de Sarthe, la proportion de Français est moins élevée. C'est en Sarthe et en Vendée que le nombre de personnes étrangères hébergées a le plus progressé depuis 2008.

## Origine des personnes hébergées en CHRS hors urgence en décembre 2008 et 2012

	Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Mayenne		Sarthe		Vendée		Pays de la Loire	
	2008	2012	2008	2012	2008	2012	2008	2012	2008	2012	2008	2012
Français	68 %	61 %	65 %	65 %	93 %	96 %	78 %	56 %	92 %	69 %	73 %	64 %
Etrangers de l'UE		1 %		1 %		4 %		3 %		2 %		1 %
Etrangers hors UE	28 %	38 %	33 %	35 %	8 %	0 %	17 %	42 %	8 %	29 %	24 %	34 %
Ensemble		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %

Source : DRJSCS - enquêtes ES 2012 et ES 2008

Direction Régionale  
de la Jeunesse,  
des sports  
et de la cohésion  
sociale  
des Pays de la Loire

Mission  
d'Appui  
Transversal  
et  
Territorial

Pôle  
Cohésion  
Sociale



DRJSCS des Pays de la Loire  
MAN - 9 rue René Viviani - CS 446205  
44262 NANTES Cedex 2

## Les étrangers : 14% de réfugiés et 5% de déboutés

Sous réserve d'un remplissage correct de l'enquête ES 2012, seuls 9% des étrangers provenant d'un pays hors UE et hébergés en places de stabilisation et d'insertion en CHRS sont demandeurs d'asile (une cinquantaine de personnes) et 5% déboutés du droit d'asile. Les autres sont des réfugiés statutaires (14%) ou, dans leur grande majorité, dans une autre situation (73% d'entre eux, soit un peu moins de 600 personnes).

Les étrangers demandeurs d'asile, voire déboutés, sont en effet hébergés en centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) ou bien sur les places des dispositifs d'urgence (centres d'hébergement ou places d'hôtel).

En 2008, la situation des étrangers hébergés sur ces places était très semblable, avec juste une proportion plus importante de réfugiés statutaires (36% à l'époque, soit près de 150 personnes).

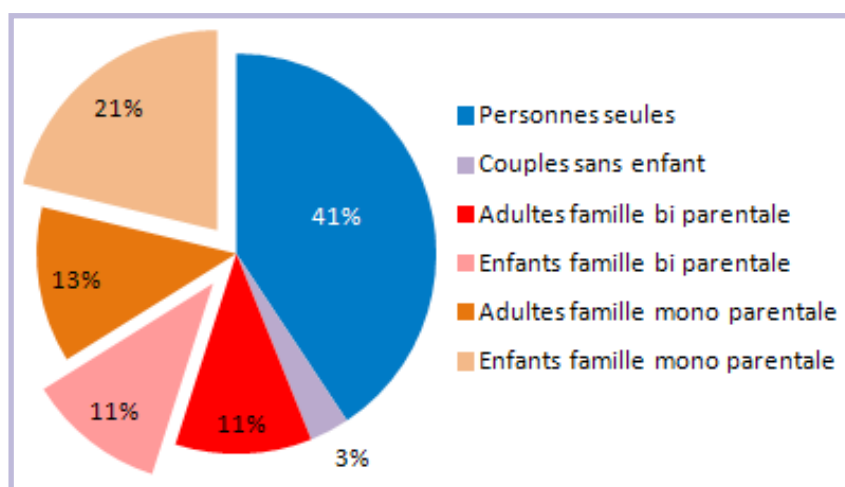
## Les familles sont devenues majoritaires

Fin 2012, près de 300 familles avec enfants étaient hébergées en places d'insertion et de stabilisation des CHRS, représentant 56% des personnes hébergées. C'est plus qu'en 2008 (48% des personnes hébergées). En 2012, 35% des adultes sont en famille (monoparentales ou non). En quatre ans, il y a eu aussi davantage d'hébergements de familles monoparentales : celles-ci représentent 34% des personnes hébergées en 2012 (27% en 2008).

Les autres personnes accueillies sont des personnes seules, des hommes pour les trois quarts d'entre elles.

Cet écart entre les familles et les personnes seules est lié à l'hébergement de nombreuses familles étrangères : les personnes en famille représentent 70% des personnes hébergées d'origine étrangère alors que pour les Français, on compte pour moitié des personnes en famille, pour moitié des isolés.

### Personnes hébergées en CHRS hors urgence selon la composition familiale au 15 décembre 2012



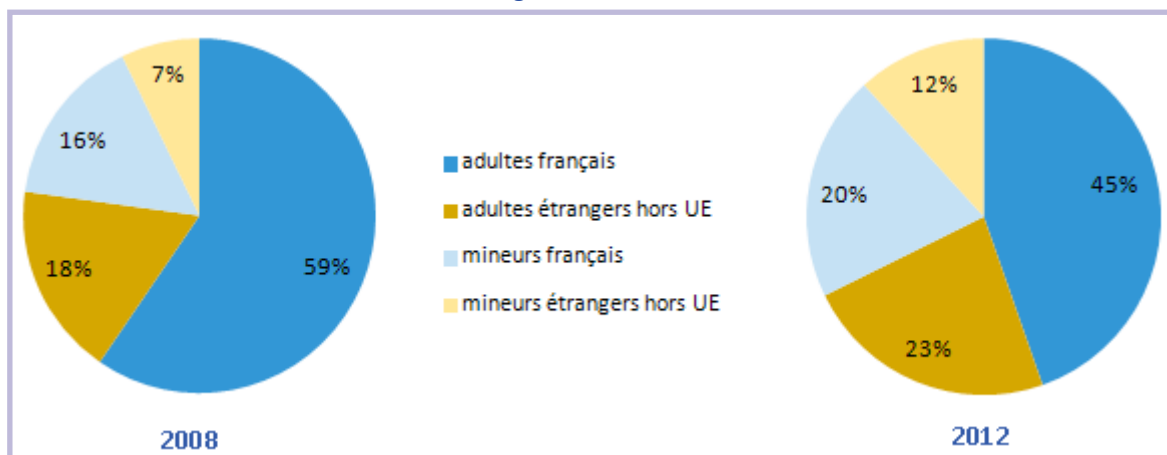
Source : DRJSCS - enquête ES 2012

De façon schématique, les femmes en CHRS sont surtout des mères de famille accompagnées de leurs enfants, tandis que les hommes sont le plus souvent des isolés.

## Davantage de mineurs en CHRS

Par l'importance croissante donnée aux familles, le nombre de mineurs présents a nettement progressé (de 370 en 2008, leur nombre atteint 545 en 2012, soit + 43%). En 2012, le tiers des personnes hébergées ont moins de 18 ans.

### Adultes et mineurs hébergés selon la nationalité, en 2008 et 2012



Source : DRJSCS - enquêtes ES 2008 et ES 2012

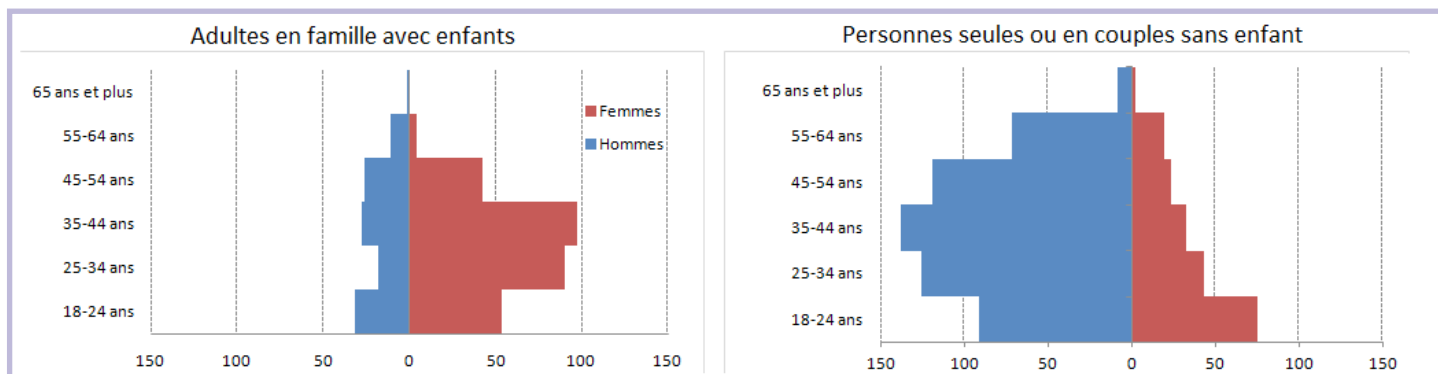
On trouve des personnes de tous les âges dans les CHRS, les plus nombreuses ont entre 25 et 54 ans. Fin 2012, environ 250 jeunes adultes (18-24 ans) sont accueillis, ils représentent plus de 20%

des adultes hébergés. Ils sont un peu plus nombreux qu'en 2008 (environ 200, soit 16% des adultes). Un tiers d'entre eux sont en charge de famille.

On trouve des personnes de tous les âges dans les CHRS, les plus nombreuses ont entre 25 et 54 ans. Fin 2012, environ 250 jeunes adultes (18-24 ans) sont accueillis, ils représentent plus de 20 %

des adultes hébergés. Ils sont un peu plus nombreux qu'en 2008 (environ 200, soit 16 % des adultes). Un tiers d'entre eux sont en charge de famille.

### Adultes hébergés en CHRS hors urgence selon leur tranche d'âge au 15 décembre 2012



Source : DRJSCS - enquête ES 2012 (en nombre de personnes)

### La sortie d'un autre centre d'hébergement, la violence conjugale et la perte de logement : les situations antérieures les plus fréquentes

Sur l'ensemble des personnes hébergées en places d'insertion ou de stabilisation en CHRS (enfants compris), 22 % proviennent d'un autre centre d'hébergement, ce sont les plus nombreux. 16 % des personnes sont hébergées pour échapper à des violences conjugales, 14 % suite à une perte de logement et 12 % pour sortir de la rue.

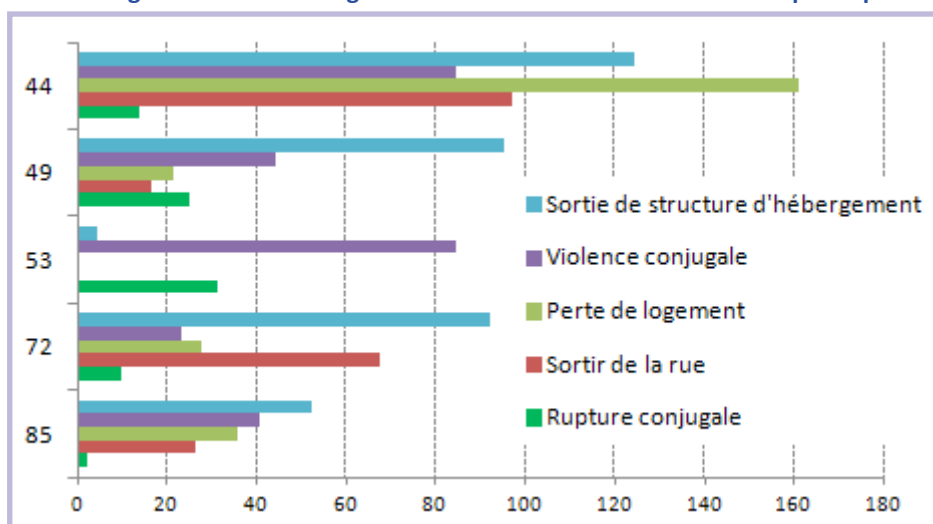
Pour les personnes sortant d'un autre établissement d'hébergement, il s'agit pour les Français six fois sur dix d'un centre où ils étaient sur le même type de places ; les autres étaient hébergés en places d'urgence ou en résidences sociales. Pour les

personnes de nationalité étrangère, 40 % d'entre elles sortent de Cada, 40 % proviennent d'un hébergement sur le même type de places et les autres étaient hébergées sur des places d'urgence. La violence conjugale est la deuxième situation la plus fréquente et la première pour les enfants (voir ci après).

La perte du logement est la troisième situation la plus fréquente : 14 % des personnes hébergées viennent de perdre leur logement (par expulsion, vente, rupture de bail...). La perte de logement concerne plus particulièrement les personnes accueillies dans les CHRS de Loire Atlantique.

Il n'y a pas eu beaucoup d'évolution en quatre ans sur la situation antérieure la plus fréquente, la sortie d'un autre centre d'hébergement (dont on n'a pas les motifs d'entrée). Par contre, les deux autres situations, violence conjugale et perte du logement ont progressé.

### Adultes hébergés en CHRS hors urgence selon les situations avant l'entrée par département

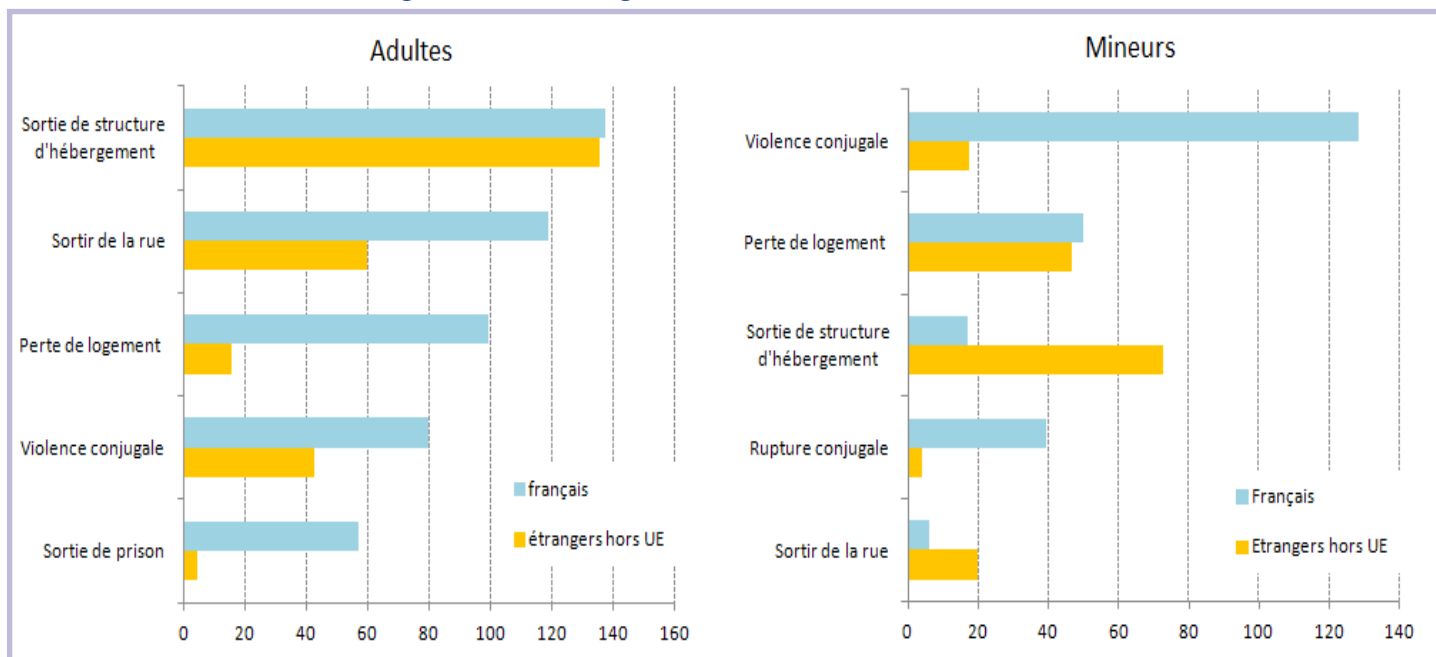


Source : DRJSCS - enquête ES 2012 (en nombre de personnes)

Les situations avant l'entrée en places de stabilisation ou d'insertion en CHRS sont différentes entre les adultes et les enfants ; différentes aussi selon que les personnes sont de nationalité française ou non. Les adultes français proviennent surtout de structures d'hébergement similaires ou de la rue. Les enfants sont là surtout parce que leur mère est mise à l'abri de violences conjugales (presque 40 % des enfants français) ; 14 % des enfants sont accueillis suite à la perte du logement familial.

Les situations avant l'entrée des adultes étrangers sont assez proches de ceux des adultes français, néanmoins la perte de logement est moins fréquente. Les enfants de nationalité étrangère arrivent sur ces places de CHRS suite à une sortie de structure d'hébergement ou à la perte de leur logement. Peu d'entre eux y arrivent pour des raisons de violence ou de rupture de leurs parents.

## Personnes hébergées en CHRS hors urgence selon les situations avant l'entrée et la nationalité



Source : DRJSCS - enquête ES 2012 (en nombre de personnes)

### L'enquête Etablissements et Services (ES) Difficulté sociale – volet Adultes 2012

ES 2012 est une enquête nationale, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des affaires sociales et de la santé. Elle a lieu tous les quatre ans. Elle s'adresse aux établissements et aux services accueillant des adultes et des enfants en difficulté sociale : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), autres centres d'accueil, centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), établissements d'accueil mère-enfant, pensions de famille (ex-maisons relais), centres provisoires d'hébergement (CPH). Le questionnaire porte sur l'activité des établissements, leur personnel et le profil des personnes accueillies dans ces structures.

La description des moyens mis en oeuvre et des besoins couverts constitue un outil précieux d'aide à la planification des établissements et services. Les résultats sont utilisés par les directions administratives du ministère.

Concernant l'activité des structures, l'enquête s'intéresse au nombre de places, aux effectifs présents au 15 décembre 2012, au nombre de jours d'ouverture ou encore au nombre d'entrées et de sorties au cours de l'année.

Pour connaître le profil du personnel en fonction, l'enquête fournit des informations comme l'année de naissance, la fonction principale exercée, l'année de prise de fonction et l'équivalent temps plein (ETP).

Du côté des adultes et familles, la structure renseigne, pour chaque personne suivie, l'année d'entrée dans la structure, la situation familiale, le type de couverture maladie, l'hébergement ou logement antérieur voire l'existence ou non d'un revenu issu du travail ou de stage.

### Exploitation régionale des données

L'étude porte uniquement sur les personnes hébergées sur des places hors urgence des CHRS.

Dans les Pays de la Loire, on compte 36 CHRS ; 30 d'entre eux ont répondu à l'enquête (taux de réponse de 83 %) :

- En Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, tous les établissements ont répondu mais ils n'ont pas renseigné les caractéristiques de toutes les personnes hébergées. Le redressement des données a donc été réalisé établissement par établissement en affectant un poids à chaque individu renseigné (nombre de personnes hébergées déclaré par l'établissement / nombre de personnes pour lesquelles les caractéristiques individuelles sont renseignées).
- En Mayenne, en Sarthe et en Vendée, certains CHRS n'ont pas répondu à l'enquête. La capacité totale des établissements a été récupérée dans le répertoire Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux). Puis un poids a été attribué à chaque individu renseigné dans l'enquête (capacité totale du département / nombre de personnes pour lesquelles les caractéristiques individuelles sont renseignées).

Les données individuelles des personnes hébergées recueillies portent sur 1 284 personnes. Le traitement des non réponses, par le système des poids individuels, a abouti à un total, plus proche de la réalité, de 1 710 personnes. Les données des départements 44 et 49 sont plus fiables que celles des autres départements : davantage de données brutes recueillies et donc moins de redressement.

Cette enquête est menée tous les quatre ans. Il a donc été possible de comparer les résultats de 2012 avec ceux de 2008.